Comité technique spécial DRAAF-DRIAAF-DAAF (15 février 2018)

Le comité technique spécial compétent pour les DRAAF, DRIAAF et DAAF s'est réuni le 15 février 2018 sous la présidence de Valérie Métrich-Hecquet, secrétaire générale du MAA, puis de Philippe Mérillon, secrétaire général adjoint. La CFDT était représentée par Jacques Moinard, Guillaume Girard et Serge Koffi.

Au cours de cette instance, la CFDT a prononcé une déclaration liminaire, dont voici la transcription, suivie des réponses de l'administration.

Action publique 2022

La fusion des DRAAF est encore loin d'être digérée, qu'une nouvelle réforme « Action publique 2002 » se profile à l'horizon, avec des annonces particulièrement inquiétantes pour les agents et dans un timing encore une fois très contraint !

La CFDT a été reçue lundi 12 février 2018 par Olivier Dussopt,

secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics. Au cours de cet entretien, la CFDT a demandé que soit clarifié ce plan de réformes.

La CFDT a mis en garde le gouvernement contre des réformes synonymes de reculs, voire de démantèlement et a insisté sur la nécessité d'un vrai débat sur les besoins et missions de service public, préalable à toute décision. Elle a réaffirmé la nécessité d'un réel dialogue social.

Suite à cette rencontre, la CFDT a pris acte des engagements du ministère de l'Action et des Comptes publics et note une volonté d'apaiser les inquiétudes des personnels de toutes catégories.

Il n'y aurait pas de volonté de la part du gouvernement de mettre en cause le statut ni de mettre en place un plan massif de départs volontaires pour tous les agents publics. Il s'agirait plutôt d'adapter les services publics, et d'élargir les mesures d'accompagnement des agents concernés en cas de restructuration. La volonté de le faire dans un dialogue social avec les agents publics a été affirmée.

> *Concernant AP2022, la secrétaire générale n'a rien à ajouter par rapport à ce qu'elle a déjà dit lors du CTM du 8 février et de la première réunion du groupe de travail AP2022 qui s'est tenue le 13 décembre. Le prochain groupe de travail sur ce thème est programmé le 6 mars.*

Vers une « préfectoralisation » des agents en services déconcentrés ?

Cependant, les réflexions en cours dans l'un des chantiers transversaux d'AP2022 pourraient entraîner des bouleversements importants pour les agents des services déconcentrés, notamment en DDI et en DRAAF.

En effet, lors de la rencontre de la CFDT avec les préfets Kupfer et Robin, chefs de file de la mission en charge de l'organisation territoriale de l'État, le 31 janvier 2018, il ressort clairement des orientations qui tendent vers une « préfectoralisation » des agents en services déconcentrés :

– gestion de l'ensemble des moyens supports par les préfectures, pour les services départementaux comme pour une partie des services régionaux ;

– réorganisation des missions actuellement assurées par plusieurs niveaux (État, région, département) ;

– modularité de l'organisation selon les départements et les régions.

Ces nouvelles réorganisations envisagées au niveau territorial sont loin d'être négligeables pour les agents exerçant en services déconcentrés !

Lors de ce comité technique spécial, la CFDT souhaite donc que

soit apportée la vision du MAA pour ses services déconcentrés.

Notre ministre a-t-il déjà proposé des scénarios dans sa feuille de route concernant l'organisation des services déconcentrés du MAA ?

La secrétaire générale rappelle que le ministre de l'Agriculture est très attaché à défendre le multi-sites pour les DRAAF et ne souhaite pas remettre en cause les structures interministérielles (DDI). Cependant certains ministères ont une vision plus régionaliste avec une logique métier, comme les affaires sociales ou la concurrence, consommation et répression des fraudes (CCRF). Si cette évolution devait prévaloir, le ministère de l'Agriculture s'inscrirait dans ce mouvement. Si la CCRF sort des DDPP, le MAA sera inévitablement impacté !

D'autres options existent effectivement :

– mutualisation départementale des fonctions support qui ont subi les plus fortes baisses d'effectif, avec la possibilité de regagner des marges de manœuvre ; la mutualisation pouvant aller jusqu'à la fusion des secrétariats généraux, notamment lorsqu'ils se trouvent sur un même site. Mais le MAA n'est pas favorable à un corps unique pour les agents des services déconcentrés ;

– permettre aux préfets plus de modularité pour

l'organisation des services départementaux, en fonction des territoires.

Une option également en réflexion et qui concerne plusieurs ministères, dont le MAA, serait de revoir l'articulation entre les services déconcentrés et les agences.

Concernant la mutualisation des fonctions support au niveau régional, la secrétaire générale indique qu'elle n'a pas été évoquée à sa connaissance.

Concernant les missions, celle qui pourrait être revue est le Feader, compte tenu des difficultés rencontrées. La secrétaire générale confirme que ce sujet est sur la table.

Pour les autres missions du ministère de l'Agriculture, la répartition entre le niveau départemental et régional ne devrait pas changer.

La CFDT a d'ailleurs demandé que l'évaluation en cours des réformes de ces dix dernières années – lourdes de conséquences sur les conditions d'exercice des missions pour les agents – soit prise en compte pour construire la réforme qui s'engage.

Il n'est pas envisageable que ces conditions se dégradent davantage ; les agents sont en attente de plus de sens et d'une réelle amélioration de leurs conditions de vie au travail.

Modernisation des « outils du quotidien »

Concernant les conditions actuelles de l'exercice des missions en DRAAF, la CFDT rappelle encore les principales difficultés auxquelles sont confrontées les collègues.

Si les outils de communication et de partage de données s'améliorent, il reste des marges de progression. La CFDT souhaite alerter l'administration sur quelques points particuliers :

L'ouverture de Jitsi hors réseau interministériel de l'État (RIE) était annoncée, lors du dernier CTS, pour fin décembre 2017. Ce n'est toujours pas le cas et c'est un problème pour les agents nomades ou en télétravail, et pour organiser des visios avec les lycées et les partenaires extérieurs au RIE. En outre son fonctionnement en intraministériel est souvent aléatoire… Y a-t-il des pistes pour fiabiliser son fonctionnement ?

Où en est le déploiement du serveur national pour les SIG en DRAAF, les serveurs Linda n'étant plus maintenus ?

Où en est le projet de « *cloud* » Ibisa ? Prévu pour fin 2018, son report pourrait entraîner des situations tendues dans les DRAAF où les serveurs arrivent en fin de garantie.

Quelle feuille de route pour le projet Transnum, dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA) ? Des chefs de

projet ont été nommés pour 18 mois dans différentes régions.

À quelle échéance est prévu le passage d'Agricoll à Mélanie2 ? Quel impact pour les agents ? Les équipes informatiques ont-elles un calendrier précis des opérations ? Quand les agents seront-ils informés ?

Le passage de Gestor à Casper dont on parle depuis plusieurs années va-t-il être effectif en 2018 ?

Les agents sont également en attente d'améliorations significatives concernant les imprimantes. Où en est-on sur le nouveau marché des imprimantes ? Les matériels retenus seront-ils à la hauteur des besoins des services ? Si la définition des besoins se fait sur la base de moyennes mensuelles, le matériel pourrait-il être sous-dimensionné pour les pics d'impressions, notamment pour les SRFD ?

> *Stéphane Arché (sous-directeur adjoint des systèmes d'information) présente les évolutions prévues pour l'environnement de travail numérique des agents (ETNA).*
>
> *Un plan de modernisation des outils du quotidien a été décidé début 2017 et se déroulera jusqu'en 2019.*
>
> *Ce plan concerne l'administration centrale et les services déconcentrés. Il doit permettre de moderniser les infrastructures informatiques sur les aspects bureautiques, avec une centralisation et une sécurisation des outils. Tous*

les agents, qu'ils soient au bureau, en télétravail ou nomades pourront accéder aux mêmes ressources bureautiques.

Le projet Ibisa doit permettre de centraliser à Toulouse l'ensemble des serveurs actuellement locaux. Effectif d'abord pour l'administration centrale au cours du 2e trimestre 2018, il concernera progressivement les services déconcentrés, en plusieurs vagues sur plusieurs années, mais dès 2018 pour quelques structures pilotes.

En lien avec ce projet, une nouvelle infrastructure VPN, plus robuste, sera déployée courant 2018.

Un nouveau compte de visioconférence, qui supportera plus facilement les visios intraministérielles avec des modalités de mise en œuvre beaucoup plus simples, verra le jour.

Jitsi, outil de web-conférence, utilisable actuellement en intraministériel, nécessite beaucoup de bande passante, principal frein à son utilisation. Son usage hors RIE a pris un peu de retard, mais il devrait être effectif dès la fin du 1er trimestre 2018. Chaque agent pourra alors réaliser une visio avec n'importe quel interlocuteur hors RIE, à condition que la visio soit initiée depuis un poste MAA. Mais il faudra l'utiliser à bon escient (pas à la place d'une conférence téléphonique, si la visio n'est pas indispensable) en raison de sa gourmandise en bande passante.

Un outil autonome intégrant caméra et son a été référencé et pourra être utilisé en partage au sein des structures. Il améliorera la qualité vidéo et sonore et permettra des visios avec plusieurs collègues, ce qui limitera le nombre de connections visios en simultané sur un même site… C'est un complément aux salles de visioconférence.

Le passage de la téléphonie en ToIP se poursuit en DRAAF et en administration centrale, mais plus lentement que prévu.

Le renforcement de l'animation du réseau des RMSI est en cours avec le BIP. Les RMSI seront complètement impliqués sur les dossiers Ibisa, le déploiement de Windows 10, de Mélanie2…

Évolution de la messagerie : à la fin du 1er semestre 2018, il est prévu effectivement de migrer l'administration centrale et les DRAAF vers la messagerie collaborative du MTES (Mélanie2). Cette migration a été décidée en attentant le déploiement de la messagerie collaborative de l'État (MCE), qui aura pour base celle de Mélanie2. Une réunion est prévue avec les RMSI en avril. Pour les agents, l'utilisation de la nouvelle messagerie changera peu leurs habitudes, puisque l'interface sera toujours Thunderbird avec la même présentation qu'Agricoll.

Concernant la suite bureautique retenue pour tous les agents, il a finalement été décidé d'installer, courant 2018, en plus

de la suite LibreOffice, la suite Microsoft Office 2016 sur tous les postes d'administration centrale et des services déconcentrés. En effet, les problèmes d'interopérabilité avec les fichiers d'autres administrations qui n'avaient pas fait le même choix que le MAA étaient considérés comme irritants par les utilisateurs. Les problèmes de sécurité liés aux « très » anciennes versions présentes sur les postes devaient également être pris en compte.

Concernant les serveurs SIG, en lien avec le projet de mise en place d'un bureau virtuel, le premier usage développé concernera le SIG. En effet les serveurs Linda sont en fin de vie. L'idée est de centraliser ces données géographiques lourdes sur le data center de Toulouse. Le système de bureau virtuel permettra de limiter les lenteurs liées aux transferts des données. Seules les images cartographiques produites au niveau du serveur transiteront sur le réseau.

Concernant les imprimantes, le marché interministériel est regardé de près et une structure ne peut acheter des outils qui seraient apparemment surdimensionnés par rapport aux besoins. Ces besoins étant estimés selon la moyenne mensuelle des impressions réalisées, les pics ne sont pas pris en compte. Stéphane Arché demande aux structures de faire remonter rapidement leurs spécificités au responsable du suivi de ce marché au MAA.

Sur le moyen terme, le projet de refonte du schéma directeur

national des systèmes d'information (SDNSI), déjà très avancé en interne MAA, sera finalisé uniquement à la fin du 1er semestre, afin de tenir compte des décisions prises dans le cadre d'AP22.

Pour la gestion du temps, il a été décidé récemment que le logiciel interministériel RenoiRH intégrerait cette fonctionnalité, qui devrait être opérationnelle à partir de fin 2018-début 2019. En attendant cette nouvelle offre, les DRAAF pourront décider de garder Gestor ou de passer à Casper (outil gratuit) ; il s'agit simplement pour les structures de maintenir leur capacité d'enregistrer le temps jusqu'en 2019, quel que soit l'outil. Il n'y aura pas de consigne nationale.

Le Projet Transnum s'intéresserait aux outils à développer et aux procédures à mettre en œuvre pour le travail en site distant.

Adéquation moyens-missions et gestion des ressources humaines

La CFDT est toujours très préoccupée par les situations particulièrement tendues au niveau des fonctions support en DRAAF fusionnées.

Le nouveau coup de rabot sur le BOP 215 aggrave encore les difficultés de fonctionnement des directions régionales, avec

des équipes sous tension, parfois à la limite de la rupture.

Quelle analyse de risques en fait-on au niveau des directeurs par rapport à une gestion des ressources humaines qui se dégrade ? Risques d'erreurs dans le suivi des dossiers des agents, délai de réponse aux agents, difficultés de gestion des sites (entretien, travaux…), conséquences sur la mission RBOP de la DRAAF : contrôle de gestion, traitement des mobilités, des contrats pour toutes les DDI, BOP 215 et 206.

Outre les fonctions support, quels sont les services les plus touchés par la pression toujours plus forte sur les DO des DRAAF ?

Suite au passage des moyens de fonctionnement vers le BOP 333, les moyens des DRAAF restent inférieurs à d'autres directions régionales ; les investissements sont difficiles face à des dépenses de déplacements qui progressent fortement.

> *Anne Crozat (sous-directrice du pilotage des services) et Marie Luccioni (adjointe au sous-directeur du pilotage des ressources et des actions transversales à la DGAL) ont présenté respectivement pour le BOP 215 et le BOP 206 les modèles permettant d'établir les dotations d'objectifs par structure en ETP, qui sous-tendent le dialogue de gestion. Les documents, complexes, n'ont été transmis aux représentants syndicaux qu'a posteriori… ce que la CFDT a vivement regretté !*

> *En résumé, ce processus complexe, qui intègre notamment les données issues de Salsa, est finalement régulièrement impacté par les décisions politiques… qui se concrétisent quasi systématiquement par des diminutions de moyens en ETP (loi de finances). Pour 2018, comme en 2017, si le BOP 206 reste stable en ETP, les DRAAF-DAAF subissent une baisse de 3,14 %.*

Le sujet Salsa crispe de nombreux agents, notamment à cause de l'absence de prise en compte des heures réellement effectuées !

A minima, les organisations syndicales ont demandé que les résultats synthétiques issus des saisies soient présentés en comité technique local.

Et, concernant les CRIC, qui sont l'occasion de présenter la répartition des moyens entre les différentes DDI et la DRAAF, ne se sont pas réunies en 2017 dans 50 % des régions !!!

> *L'administration rappellera l'obligation de réunir ces instances.*

Devenir de certaines missions

La CFDT reste inquiète sur le devenir des missions FEADER en DRAAF, suite au transfert de l'autorité de gestion aux conseils régionaux.

S'agissant de la programmation 2014-2020, la CFDT est toujours en attente d'un plan d'action métier et de l'installation d'un réseau de référents ; le « Retex PAC » initié à sa demande n'a toujours pas débouché sur de véritables décisions.

Malgré l'accord de la secrétaire générale et de la directrice générale de la DGPE pour la mise en place du réseau de référents-experts « PAC », rien n'est envisagé de façon concrète à ce jour.

> *La secrétaire générale annonce sa mise en place à titre expérimental au niveau d'une région pour cette année. Il faut trouver une région où mettre un référent qui soit la bonne personne pour que cette expérimentation ait toutes les chances de fonctionner. La DGPE y travaille.*
>
> *Il faut bien évaluer dans quelles conditions il est possible de mettre en œuvre ce réseau, et voir comment ça peut fonctionner.*
>
> *Selon les résultats de cette expérimentation, le dispositif sera étendu aux autres régions et fera partie du dialogue de gestion pour 2019.*

La CFDT fait remarquer qu'un réseau de référents, comme son nom l'indique, a vocation à fonctionner en réseau ! Difficile à tester avec un seul référent, même si effectivement celui-ci travaillera avec le réseau des DDT, DRAAF, ASP, AG, DGPE.

Elle propose que deux régions et deux référents soient identifiés pour cette expérimentation, pour qu'au moins soit mis en place un « embryon » de réseau de référents !

> *La secrétaire générale n'exclut pas a priori l'idée de faire une expérimentation en choisissant deux régions avec deux référents bien identifiés pour cette première phase.*
>
> *La DGPE indique que, suite au Copil Retex PAC du 31 janvier, le plan d'action métier est en cours de rédaction et que les régions et référents pourraient être identifiés pour fin avril-début mai.*
>
> *Selon la secrétaire générale, il n'y a pas de doctrine sur le positionnement du référent en DDT ou en DRAAF, l'important étant qu'il puisse travailler avec toutes les DDT, la DRAAF, la représentation de l'ASP en région et l'autorité de gestion.*
>
> *L'expérimentation devrait pouvoir débuter cet été.*

Suite à la fusion, le bilan du fonctionnement des DRAAF demandé par la CFDT – et qui a reçu un avis favorable de l'administration lors du dernier CTSD – n'est toujours pas lancé ! Il est urgent de dresser ce bilan, de mettre à plat les organisations retenues et les difficultés communes aux différentes régions, ou *a contrario* spécifiques, avec une place importante donnée à la parole des agents.

> *La secrétaire générale n'a pas souhaité « entendre » la demande exprimée par la CFDT d'un bilan du fonctionnement comparé des DRAAF XXL. Demande plus large que le seul sujet des déplacements dans ces DRAAF… La CFDT reviendra sur ce bilan qui lui semble important lors du prochain CTM.*

Si la CFDT ne remet pas en cause le choix du multi-sites, il est indispensable de repenser les missions et la façon de les exercer. Les contraintes de déplacement ne sont pas soutenables dans le temps. Si l'amélioration des outils de gestion des données et de communication est un moyen indispensable pour apporter des solutions, cela restera insuffisant.

Qualité de vie au travail et suivi des risques psycho-sociaux

La fusion a placé les agents sous une extrême tension. Le sentiment d'impuissance face à la dégradation des moyens humains pour assurer les missions, avec des surcharges de travail accentuées par des temps de déplacements qui explosent, reste très prégnant.

Le télétravail peine à décoller dans les DRAAF. La CFDT le regrette car il s'agit d'une des pistes permettant d'alléger les déplacements.

De la même façon, le travail en site distant, expérimenté

depuis deux ans en Bourgogne-Franche-Comté (région pilote) pourrait être pérennisé et étendu. À ce sujet, quelle conclusion peut-on tirer de cette expérimentation en Bourgogne-Franche-Comté et quel avenir pour les agents actuellement concernés ?

Enfin, la prise en compte de l'amplitude journalière de travail, qui dépasse souvent les 12 h légales, est un vrai sujet qui ne doit pas être éludé. Il est urgent d'engager une réflexion sur ce point. C'est la raison pour laquelle la CFDT demande la mise en place d'un groupe de travail dédié, visant à rechercher les moyens d'un meilleur équilibre pour les agents soumis à des rythmes insoutenables dans la durée.

> *La secrétaire générale ne souhaite pas rouvrir la question du Rialto, seulement deux ans après la fusion. C'est prématuré, notamment sans savoir quelles seront les évolutions induites par la réforme AP2022. Elle souhaite en outre avoir un bilan objectivé avant d'envisager une évolution.*

La CFDT souhaite toutefois rappeler, sur ce sujet, la fatigue des agents, la démotivation qui en découle, un sentiment d'impuissance qui se généralise, la résignation qui gagne les communautés de travail, la perte de sens et le point de rupture souvent déjà atteint. En outre, les agents du MAA côtoient des agents d'autres administrations qui ont évolué plus favorablement face à ces contraintes horaires, avec des

dispositifs qui permettent de mieux compenser les longs déplacements dans les nouvelles grandes régions. La révision de la réglementation pourrait être envisagée. L'arrêté RTT du MAA qui date de 2001 est désormais inadapté pour les nouveaux périmètres régionaux. Il est d'ailleurs plutôt restrictif par rapport au décret de 2000 sur la RTT qui laisse des marges de manœuvre !

> *La secrétaire générale accepte finalement d'en parler avec les directeurs régionaux lors de la prochaine réunion des DRAAF, afin d'objectiver le bilan de ces problèmes. Il lui semble nécessaire de faire cette objectivation DRAAF par DRAAF avant d'envisager un groupe de travail sur ce sujet particulier : comment les DRAAF voient ce sujet et comment mesurer ce phénomène, avant d'envisager toute évolution.*
>
> *Elle accepte de mener une analyse des situations et de regarder ce que font les autres réseaux ministériels et notamment les textes qui s'appliquent chez eux. Elle refuse catégoriquement de créer un groupe de travail sur ce sujet, mais le mettra toutefois à l'ordre du jour du prochain comité technique spécial des DRAAF.*

Pour la CFDT, le sujet des déplacements dans les DRAAF XXL est une **évidence :** il ressort systématiquement dans les enquêtes RPS. La demande d'objectivation formulée par la secrétaire générale apparaît comme une façon de gagner du temps pour

reporter à plus tard les solutions qui pourraient être adoptées maintenant.

> *Concernant l'enquête baromètre social du MAA de fin 2017, les résultats seront présentés lors d'un groupe de travail le 13 mars. Les résultats pour les DRAAF seront présentés de façon globale, mais chaque DRAAF aura ses propres résultats et pourra les présenter dans ses instances locales.*
>
> *Toutefois, un focus pourra être réalisé sur certains points qui concerneraient plus particulièrement la situation en DRAAF fusionnées.*
>
> *Au sujet du travail en site distant, expérimenté en Bourgogne-Franche-Comté, l'administration n'a pas d'information particulière à ce sujet. Un bilan doit être fait d'ici fin 2018, comme prévu. Le nombre d'agents concernés diminue progressivement depuis la mise en place de la fusion. Cette modalité de travail pourrait être abandonnée après cette période transitoire de 3 ans.*

Pour la CFDT, cette possibilité devrait au contraire être considérée comme un des moyens à maintenir et à étendre, notamment pour limiter la pénibilité des déplacements amplifiée par les fusions, que la CFDT a soulignée depuis le début de la mise en œuvre du processus de fusion des DRAAF… et que lui confirment régulièrement les agents des DRAAF XXL.

Enfin, un sujet d'actualité abordé en séance concerne l'exercice des missions de contrôle en période de fortes tensions au sein du monde agricole, notamment à l'occasion des manifestations de ces derniers jours et plus particulièrement en Occitanie.

> *L'administration n'a pas eu de retour particulier vis-à-vis des contrôles actuellement. Dans ces situations la pédagogie doit prévaloir.*
>
> *Pour la secrétaire générale, il faut veiller à ne pas forcer les choses en cas de situations tendues. Cependant, il est difficile de renoncer à toute action de contrôle à chaque fois que la situation se tend. C'est la crédibilité de l'État qui est en jeu.*
>
> *Elle en profite pour annoncer la publication, aujourd'hui même, d'un Guide de prévention des violences au travail, rédigé dans le cadre du CHSCT-M. Ce guide concerne toutes les situations d'agression possibles au sein du MAA et pas seulement les situations de contrôle.*

Droit de dérogation reconnu au préfet

Enfin, le décret n° 2017-1845 du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au préfet dans certaines régions et dans certains départements suscite toujours beaucoup d'interrogations.

Hormis un document qui a été présenté au cours de ce CTS, l'administration n'a apporté aucun élément nouveau depuis la présentation faite au CTM du 8 février.